

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de glutamate monosodique originaire de la République populaire de Chine

Base juridique : avis C/2026/3124 du 12.06.2026 – [JO C du 12.06.2026](#).

Type de mesure : ouverture d'un réexamen intermédiaire des mesures antidumping applicables aux importations de glutamate monosodique originaire de la République populaire de Chine.

Durée de l'enquête : l'enquête est normalement terminée dans un délai de 12 mois et, en tout état de cause, au plus tard 15 mois après la date de publication du présent avis.

Produit concerné : glutamate monosodique.

Nomenclature concernée : code NC ex 2922 42 00 (code TARIC 2922 42 00 20).

Pays d'origine : République populaire de Chine.